

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE NANTON

L'an deux mil seize et le dix-sept du mois de février, le conseil municipal réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Véronique DAUBY, Maire.

Date de convocation le 09 février 2016.

Présents tous les membres du conseil sauf Mme Estelle PROTAT représentée par Nathalie Bénas, M.Arnaud Girard représenté par M. Jean-Pierre DUCROT-VERDUN, et M.Christoforou représenté par M.Colas. Absent, M. Anthony BOYEAUD.

Secrétaire de séance : M. Fabien LACHAUX.

Début de la séance : 18 h 30

Le compte rendu de la réunion du 09 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

• **L'Organisme National des Forêts (O.N.F.) :**

Madame le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le premier document d'aménagement réalisé par Monsieur Routhier représentant de l'O.N.F. pour l'exploitation de notre forêt. Il est en ce moment étudié par l'adjoint Monsieur COLAS Didier qui nous fera un compte rendu plus précis prochainement. D'ores et déjà, Monsieur Routhier nous prévient que certaines zones de la forêt ne seront plus exploitables pendant une vingtaine d'années environ, le temps que la forêt se régénère. Madame le Maire nous fait donc part de son inquiétude pour les futurs partages d'affouages.

D'autre part, l'O.N.F. nous propose 3 devis pour effectuer quelques travaux dans les bois pour l'année 2016 (débroussaillage, fauchage, élagage) pour un coût total de 1.356,16€HT dans les différents hameaux. Ce sont essentiellement des travaux de lignes à dégager. La section « BOIS » étudie ces propositions.

• **La Communauté de Communes (COM-COM) :**

Madame Le Maire nous informe qu'une réunion a eu lieu le 10 février 2016 entre les maires de la communauté de communes et les présidents des différents SIVOS concernés par la « fusion des SIVOS ». Les maires des communes qui rejoindront notre communauté de communes ont aussi été invités pour exposer leur mode de fonctionnement.

Apparemment toutes les communes ne semblent pas enthousiastes à la fusion des SIVOS pour un problème de gestions des structures mise en place.

Aussi, la communauté de communes n'est pas favorable à l'idée de récupérer la compétence scolaire mais si elle était dans l'obligation de le faire, elle le proposerait de manière ciblée, c'est-à-dire uniquement pour les communes concernées par la disparition de leur SIVOS. Les autres communes fonctionnant seules garderaient leur compétence scolaire.

Un exemple de gestion a été évoqué, c'est celui de Cormatin qui entrera dans notre intercommunalité prochainement. La commune gère l'école qui regroupe plusieurs villages et passe des conventions avec les autres communes pour participer aux coûts de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chacune des communes, par contre la compétence transport est confié à leur communauté de communes.

Madame le Maire nous fait part donc de son avis : si les SIVOS venaient à être dissouts, elle ne serait pas favorable à la reprise de la compétence scolaire par la communauté de communes et elle préférerait reprendre la compétence scolaire comme la commune de Cormatin et laisser éventuellement la compétence transport à la communauté de communes. Elle nous prévient que le conseil sera prochainement amené à délibérer à ce sujet. Madame le Maire nous dit que les différents RPI resteront intacts, et elle nous informe qu'il y aura une réunion des maires de notre RPI le 1^{er} mars avec le sous-préfet.

Délibération sur le document de mutualisation

Madame le Maire nous informe qu'il faut nous prononcer sur le schéma directeur de mutualisation proposé par la communauté de communes. Nous proposons donc qu'il n'y ait pas de caractère obligatoire à mutualiser (services, achats, matériels, personnel...) au sein de la communauté de commune car se pose le problème de défaillances, pannes, lieux des livraisons, et disponibilités.... Il faut que chaque commune puisse choisir ce qui est le plus avantageux pour elle.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

• SIVOS :

Monsieur HAAS, adjoint et président du SIVOS, nous dit qu'il nous faut changer les statuts du SIVOS pour la compétence des NAP. En effet, actuellement la compétence est allouée aux communes et non au SIVOS. Il faut donc réaménager la convention pour que les communes reversent au SIVOS les aides de l'état associées aux NAP.

Délibération pour le statut du SIVOS

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

• Calendrier des différents travaux dans la commune :

Madame le Maire nous donne des précisions sur le calendrier des futurs travaux de la commune (foyer rural, assainissement et curage des lagunes).

Le foyer rural	L'assainissement	Le curage des lagunes
<p>Le 12 février 2016 : Compte rendu de l'analyse des offres. Courriers de réponses envoyés aux entreprises.</p> <p>Le 3 mars 2016 : Accueil des entreprises retenues et 1^{ère} réunion de programmation</p> <p>Début des travaux 3 semaines après au plus tôt.</p>	<p>Le 19 février 2016 : Ouvertures des plis, 10 jours pour l'analyse des offres (début mars). 15 jours pour recours des entreprises (≈21 mars)</p> <p>Début des travaux 3 semaines après (≈11 avril) au plus tôt.</p> <p>Carrefour en travaux début juillet peut-être.</p>	<p>Le 8 mars : Ouverture des plis, 10 jours d'analyse (≈21 mars). 15 jours de recours (≈4 avril)</p> <p>Travaux durant l'été pour l'épandage</p>

Délibération des délégations de signatures pour les travaux du foyer rural à Madame le Maire. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Délibération des délégations de signatures pour les travaux d'assainissement à Madame le Maire. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Délibération des délégations des signatures pour les travaux du curage des lagunes à Madame le Maire. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

- **Comptes administratifs 2015**

Madame le Maire présente au conseil municipal, suite aux deux réunions de la commission budget, l'ensemble des comptes de la commune, de l'assainissement, des panneaux photovoltaïques et du multicommerces de l'année 2015. Une dernière réunion de la commission est prévue pour le 14 mars à 19h.

Budget Commune :

Section Fonctionnement	
Excédent 2014	172.311,08
Recettes 2015	423.073,39
Dépenses 2015	387.536,38
Excédent de l'année 2015	35.537,01
Excédent total	207.848,09

Section Investissement	
Excédent 2014	39.874,56
Recettes 2015	40.289,92
Dépenses 2015	50.144,50
Déficit de l'année 2015	-9.854,58
Excédent total	30.019,98

Reste à réaliser (RAR)	
Recettes (sub + prêt)	146.107
Dépenses	200.186
Déficit 2015	54.079

**Excédent disponible
2016 : 183.789,07€**

Budget Assainissement :

Section Fonctionnement	
Excédent 2014	38.008,85
Recettes 2015	59.036,07
Dépenses 2015	54.166,76
Excédent de l'année 2015	4.869,31
Excédent total	42878,16

Section Investissement	
Excédent 2014	9.830,61
Recettes 2015	35957,00
Dépenses 2015	21.358,24
Excédent de l'année 2015	14.598,76
Excédent total	24.429,37

Reste à réaliser	
Recettes (sub + prêt)	283.443
Dépenses	294.393
Déficit 2015	10.950

**Excédent disponible
2016 : 42.878,16€**

Budget Multicommerces :

Section Fonctionnement	
Excédent 2014	7.235,91
Recettes 2015	3.575,21
Dépenses 2015	704,23
Excédent de l'année 2015	2870,98
Excédent total	10.106,89

Section Investissement	
Déficit 2014	2.656,73
Recettes 2015	9.469,69
Dépenses 2015	12.387,21
Déficit de l'année 2015	2.917,52
Déficit total	5.574,25

**Excédent
disponible 2016 :
4.532,64€**

Budget Panneaux Photovoltaïques :

Section Fonctionnement	
Excédent 2014	30.122,33
Recettes 2015	19.747,14
Dépenses 2015	18.492,77
Excédent de l'année 2015	1.254,37
Excédent total	31.376,70

Section Investissement	
Déficit 2014	4.499,47
Recettes 2015	10.148,47
Dépenses 2015	10,358,27
Déficit de l'année 2015	209,80
Déficit total	4.709,27

**Excédent disponible
2016 : 26.667,43€**

- **Questions diverses :**

Lettre de la chambre de l'agriculture :

Madame le Maire nous lit la lettre écrite par la chambre d'agriculture au sujet du cheptel de bovins de Monsieur GOUJON qui serait tombé malade selon lui à cause d'une pollution par les lagunes du grison. Madame le Maire précise que comme elle l'avait indiqué lors de la réunion avec M.Goujon et la chambre d'agriculture, s'il était prouvé que la commune était responsable d'une quelconque pollution, elle viendrait en aide à ceux à qui elle aurait porté préjudice. Pour l'instant, aucune preuve avérée n'a été présentée. Madame le Maire tient à dire que les travaux d'assainissement qui se feront dans les prochains mois engagent des frais aux alentours de 300.000€. C'est le signe que la commune met tout en œuvre pour limiter l'impact sur le milieu naturel.

SYDESL : présentation du document envoyé par le syndicat et mise à disposition.

SEMCODA :La SEMCODA demande au conseil d'avoir 3 représentants pour les réunions des locations du clos Chapot. Les conseillers Madame CHEVALIER Aurélia, Madame BENAS Nathalie et Madame DEPOIL Pascale seront ses représentants.

La séance est levée à 21h30.